

Pour vous accompagner et vous aider à traverser cette période d'incertitudes et d'arrêt brutal d'activité, la Ville de Martigues a souhaité recenser les liens vers les réponses aux questions que vous pouvez vous poser. Ces réponses ne sont pas exhaustives et sont mises à jour au fur et à mesure de l'évolution de la crise sanitaire sur cette page.

## Fiches mémos

### CRISE SANITAIRE CORONAVIRUS

Prenez soin de vous et de vos proches



FICHE MÉMO  
**ASSOCIATIONS  
ET CRISE SANITAIRE DU COVID-19**

**MESURES À PRENDRE POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DES BÉNÉVOLES ET/OU EMPLOYÉS :**

Le site du **Ministère du Travail** fait état des mesures à prendre pour préserver la santé de vos bénévoles/salariés et de vos usagers :  
<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-thematique/>

L'**Assurance Maladie** reconse également sur son site les aides financières existantes en matière de prévention des risques pour la santé des salariés :  
<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/aides-financieres/subventions-nationales>

**SOLLICITER LES AIDES FINANCIERES MISES EN PLACE À L'ÉCHELLE NATIONALE ET RÉGIONALE :**

Le Gouvernement a annoncé plusieurs mesures en faveur des entreprises dont les associations peuvent bénéficier (sous conditions).

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :**  
<https://www.associations.gouv.fr/les-aides-et-appuis-exceptionnels-aux-entreprises-accessibles-aux-associations-employeuses-et-a-leurs-salaries.html>  
<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises#>

Par ailleurs, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité dont certaines associations peuvent être bénéficiaires (sous conditions).

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :**  
<https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/fonds-de-solidarite-pour-les-entreprises>

**FAIRE FACE À DES DIFFICULTÉS DE TRÉSORERIE :**

**Rapprochez vous le plus rapidement possible de votre établissement bancaire** pour trouver une solution temporaire de trésorerie. Les établissements bancaires ont été sensibilisés aux problématiques de trésorerie pendant la crise sanitaire.

Pensez à entreprendre vos démarches pour :

- **Déclarer le paiement de vos cotisations sociales et/ou fiscales.**
- **Déclarer vos salariés en chômage partiel ou technique**

En cas de difficulté majeure, n'hésitez pas à contacter votre correspondant à la Ville.

**DÉCLARER SES EMPLOYÉS EN CHÔMAGE PARTIEL OU TECHNIQUE :**

Vous trouverez ci-dessous le lien vers le site du **Ministère du Travail** vous permettant de déclarer vos salariés en chômage technique ou partiel. Pour cela vous devez créer un compte grâce à votre numéro Siret.  
<https://activitepar6000.emploi.gouv.fr/aparte/>

Également ci-dessous, le **référént unique de la DIRECCTE** de votre région :  
Provence Alpes Côte d'Azur : [paca.ossmunit-eccodireccte.gouv.fr](https://paca.ossmunit-eccodireccte.gouv.fr) - Tél. 04 86 67 32 86

Associations et crise sanitaire du COVID-19 RECTO (affiche - mise à jour 17-9-2020 2020)



FICHE MÉMO  
**ASSOCIATIONS  
ET CRISE SANITAIRE DU COVID-19**

**RESPECTER LA VIE STATUTAIRE DE L'ASSOCIATION :**

Les ordonnances prises par le Gouvernement permettent la tenue des Conseils d'Administration et des **Assemblées Générales à distance de façon dématérialisée**, même si cette possibilité n'est pas prévue dans les statuts de votre Association.

En outre, elles laissent un **décal de 3 mois supplémentaires soit jusqu'au 30 septembre 2020** pour réaliser les obligations relatives à l'établissement et l'approbation des comptes.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :**  
<https://www.associationtheque.fr/fr/actualite-convocation-tenue-deroulment-assemblees-generales-temps-crise.html>  
<https://www.associationtheque.fr/fr/covid-nos-experts-mobilises.html>  
<https://caminoavocat.wordpress.com/2020/03/24/association-conseil-administration-assemblee-generale-dematerialisee/>

Vous trouverez ci-dessous un lien comportant une **liste d'outils pour faciliter vos échanges à distance** :  
<https://www.associationmodeemploi.fr/article/les-outils-pour-se-reunir-a-distance.70756>

**ASSOCIATION DU SECTEUR CULTUREL, QUELLES SOLUTIONS À LA BAISSÉ D'ACTIVITÉ ?**

Vous trouverez ci-dessous un lien vers le **Ministère de la Culture** qui recense les réponses aux questions que vous pouvez vous poser.  
<https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Emploieure-culturels-face-aux-impacts-de-la-crise-de-coronavirus>

#### NUMÉRO UTILES :

Les Services de la Ville restent à votre disposition pour toute question ou pour vous aider dans vos démarches aux coordonnées habituelles :

**Service de la Vie Associative :** [vie-associative@ville-martigues.fr](mailto:vie-associative@ville-martigues.fr) - Tél. 04 42 10 82 99

**Associations sportives :** [subventions.sport@ville-martigues.fr](mailto:subventions.sport@ville-martigues.fr) - Tél. 04 42 44 32 10

**Associations culturelles :** [subventions.culture@ville-martigues.fr](mailto:subventions.culture@ville-martigues.fr) - Tél. 04 42 10 82 90

**Associations relevant de la Santé :** [subventions.sante@ville-martigues.fr](mailto:subventions.sante@ville-martigues.fr) - Tél. 04 42 06 90 75

**Associations Prévention/Accès aux droits :** [subventions.dspt@ville-martigues.fr](mailto:subventions.dspt@ville-martigues.fr) - Tél. 04 42 44 36 20

**Pour toutes les autres :** [subventions@ville-martigues.fr](mailto:subventions@ville-martigues.fr) - Tél. 04 42 44 33 44



#### RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA SANTÉ

##### EN CAS DE TOUX ET FIÈVRE

Restez chez vous  
Limitez les contacts avec d'autres personnes  
Appelez votre médecin  
La maladie guérit généralement avec du repos  
En cas d'aggravation faites le **15** ou **114**

##### ADOPTÉZ LES GESTES SIMPLES

Lavez-vous très régulièrement les mains  
Toussez ou éternuez dans votre coude  
Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le  
Saluez sans serrer la main ni embrassades  
Portez un masque quand cela est nécessaire

**SAUVEZ DES VIES  
RESTEZ  
PRUDENTS**

Toutes ces informations, susceptibles d'évoluer en fonction des décisions prises par le gouvernement, sont mises à jour sur le site [www.ville-martigues.fr](http://www.ville-martigues.fr)

HFOS en temps réel sur [www.maritima.info](http://www.maritima.info) et sur **Radio Maritima** - 93.6

*Associations et crise sanitaire du COVID-19 VERSO (affiche - mise à jour 17-9-2020 2020)*

## Foire aux questions

SUBVENTIONS 2021. Les dossiers de demandes de subventions pour 2021 sont en ligne ▼

SUBVENTIONS 2020. Qu'en est-il de l'instruction déposée du dossier de subvention complet pour l'année 2020 auprès des services municipaux ? ▼

ASSEMBLEE GENERALE. Association dont l'assemblée générale devait se tenir durant la période de confinement, Quelles mesures ont été prises pour respecter la vie statutaire de l'association ? ▼

TRESORERIE. Association rencontrant des difficultés de trésorerie, vers qui se tourner ? ▼

AIDES FINANCIERES. Quelles sont les aides financières mises en place à l'échelle nationale ? ▼

CULTURE. Association du secteur culturel, Quelles mesures ont été prises notamment pour les intermittents du spectacle et quelles sont les démarches à accomplir ? ▼

SANTE. Association encore en activité, quelles mesures sont à prendre pour préserver la santé des bénévoles et/ou employés ? ▼

CHÔMAGE. Association employeuse dont l'activité a été diminuée ou stoppée. Comment déclarer ses employés en chômage partiel ou technique ? ▼

Autres questions ? ▼

 **Contact**

<https://www.ville-martigues.fr/services-en-ligne/associations/associations-covid-19>



SERVICES MUNICIPAUX  
**VIE ASSOCIATIVE**

📍 Quai Lucien Toulmond  
13500 Martigues (<https://www.google.com/maps/?q=Quai+Lucien+Toulmond+13500+Martigues>)

🕒 8h30-12h  
13h30-17h30

📞 0442108299

✉ [Courriel](#)



**MAIRIE DE LA VILLE DE  
MARTIGUES**

Avenue Louis Sammut  
BP 60101  
13692 Martigues cedex

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser